



Savoir si nous sommes français

Par **Douga Kadiatou**, le **26/07/2017** à **13:35**

Bonjour mon père es née le 18 Août 1951 pendant la colonisation française . Maintenant je voudrais savoir si on peut avoir la nationalité Française ?

Par **youris**, le **26/07/2017** à **20:46**

Bonjour,

Vous ne donnez pas assez de renseignements pour une réponse pertinente.

Vous n'indiquez même pas de quelle colonie, il s'agit?

En principe quand un pays accède à l'indépendance, ses occupants reçoivent la nationalité de leur nouveau pays et perdent la nationalité française.

Les enfants mineurs suivent la nationalité de leurs parents.

Si vos parents ont reçu la nationalité de leur nouveau pays alors que vous étiez mineur, vous avez perdu la nationalité française et vous ne pouvez donc plus y prétendre.

Salutations